



Bruxelles, le 13 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avis de recherche du gagnant Lotto du 26 mars 2016 : le point sur la situation

La Loterie Nationale a appelé le gagnant du tirage Lotto du 26 mars 2016 à venir se présenter avec le ticket de jeu gagnant original. Ce ticket de jeu, donnant accès à un gain de 6.176.202 €, est encore valable jusqu'à ce samedi 13 août à 23h59. La Loterie Nationale constate qu'à ce jour, le gagnant ne s'est pas manifesté.

Les gains des jeux de tirage de la Loterie Nationale sont payables pendant vingt semaines à compter de la date du tirage. Passé ce délai, ils ne peuvent plus être encaissés. Si le gagnant, possédant le ticket de jeu gagnant original, ne se fait pas connaître avant 23h59 ce soir, il perdra son droit au gain. S'il n'est pas réclamé, le gain sera destiné à nos joueurs.

Le bulletin Lotto sur lequel ont été cochés les six bons numéros a été validé dans un point de vente de la Loterie Nationale de la région bruxelloise. Le joueur n'étant pas venu représenter son ticket de jeu dans son point de vente, l'on pouvait présumer qu'il ne s'agissait pas d'un client fidèle de ce point de vente. Nous savons en outre qu'il n'y a pas toujours de lien entre le lieu de résidence de nos joueurs et le point de vente dans lequel ils jouent. La Loterie Nationale avait dès lors décidé de lancer un très large appel et de ne pas se limiter à la région dans laquelle la participation avait été enregistrée.

L'avis de recherche a ainsi été publié officiellement dans la presse francophone et néerlandophone ainsi que dans un journal germanophone. Il a ensuite été largement relayé par les divers médias nationaux et régionaux. La Loterie Nationale a également mis intensivement à contribution ses canaux de communication numériques et sociaux pour diffuser l'avis dans les deux langues nationales. Le message a été transféré et partagé par bon nombre de nos joueurs. L'appel a aussi été affiché en permanence sur écran numérique dans plus de 3.400 de nos points de vente, y compris dans celui du gagnant. Les présentateurs du tirage Lotto ont annoncé l'avis de recherche à plusieurs reprises à la télévision. La Loterie Nationale a même mis en place un numéro de téléphone spécial pour le gagnant. Cette ligne téléphonique était prise en charge par la cellule d'accompagnement des gagnants. En quinze jours, les collaborateurs de cette cellule ont traité plus d'un millier d'appels et une centaine d'e-mails. Il s'agissait, pour la plupart, de joueurs réguliers inquiets qui souhaitaient réentendre les numéros gagnants. La Loterie Nationale n'a pas dévoilé le lieu où la participation gagnante avait été enregistrée, ce qui lui a permis de faire d'emblée le tri parmi tous les appels reçus de prétendus gagnants.

Plusieurs fois par an, la Loterie Nationale rappelle à ses joueurs qu'il est important de bien conserver leur ticket de jeu. Chaque année, des efforts supplémentaires sont faits pour attirer l'attention des joueurs sur leurs gains et sur l'encaissement de ceux-ci. L'annonce des résultats des tirages à la télévision, à la radio, dans les journaux, les points de vente, sur le site web de la Loterie Nationale, via le Lottophone, sur nos pages Facebook et via l'appli ne cesse de réduire le pourcentage de gains non réclamés. Notons encore qu'il est impossible pour les joueurs en ligne (sur e-lotto.be) de perdre leur ticket de jeu puisqu'ils disposent d'un compte joueur et que leurs gains leur sont versés automatiquement, comme c'est d'ailleurs aussi le cas pour les joueurs possédant un abonnement.

Dans l'éventualité où le gagnant du 26 mars ne se manifesterait pas avant ce samedi 13 août à 23h59, il ne s'agirait que de la seconde fois dans l'histoire du Lotto qu'un gagnant de rang 1 ne vient pas réclamer ses gains. Le gagnant du tirage de fin d'année du 31 décembre 2008 avait droit à 1 million d'euros mais ne s'est jamais manifesté.